

COMMUNIQUÉ IMPORTANT

INTERDICTION TOTALE

DE FAIRE DES FEUX DE TOUS GENRES

Suite à l'émission d'un communiqué de presse du ministère de la Sécurité publique hier, il y a maintenant **INTERDICTION TOTALE** de faire des feux à ciel ouvert dès le 1er octobre en raison des conditions qui sévissent présentement.

Par conséquent, l'interdiction de tous les feux à ciel ouvert, y compris ceux réalisés au moyen de tout type de dispositif ainsi que les foyers extérieurs munis de pare-étincelles, est décrétée sur l'ensemble du territoire desservi par le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT), et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.



Service de sécurité incendie Mont-Tremblant